République Française
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE MIEUSSY

CONSEIL MUNICIPAL
23 JANVIER 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Publication sur le site internet le 2 février 2026

° délibération	Objet	Décision du Conseil Municipal
2026-01-01	Approbation du compte de gestion – Exercice 2025 - du budget principal	Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention
2026-01-02	Approbation du compte de gestion – Exercice 2025 – Budget annexe Eau et Assainissement	Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention
2026-01-03	Approbation du compte administratif – Exercice 2025 - du budget principal	Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention
2026-01-04	Approbation du compte administratif – Exercice 2025 – Budget annexe Eau et Assainissement	Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention –
2026-01-05	Affectation du résultat – Exercice 2025 - du budget principal	Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention
2026-01-06	Adoption du budget primitif du Budget principal (M57) et Vote du taux de fongibilité - Exercice 2026	Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention
2026-01-07	Imposition 2026 – Vote des taxes directes locales	Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention
2026-01-08	Subvention de fonctionnement au CCAS – Exercice 2026	Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention
2026-01-09	Vote des subventions aux associations pour l'année 2026	Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention
2026-01-10	Subvention ONF aide Sylv' acctes	Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 17 pour – 1 abstention
2026-01-11	Attribution du marché à procédure adaptée pour une mission d'études et d'assistance pour la révision du plan local d'urbanisme de Mieussy	Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 17 pour – 1 contre
2026-01-12	Attribution du marché à procédure adaptée pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Centre Technique Municipal	Adoptée à l'unanimité
2026-01-13	Approbation du lancement de la procédure de passation d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'amélioration énergétique de la mairie	Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 13 pour – 3 contres – 2 abstentions
2026-01-14	Adoption du projet de territoire des Montagnes du Giffre	Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 17 pour – 1 abstention
2026-01-15	Contrat d'assurance des risques statutaires 2027-2030 et convention de participation Prévoyance 2027-2032	Adoptée à l'unanimité

Liste affichée en mairie et publiée sur le site internet le 2 février 2026

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0101-BF

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 23 JANVIER 2026**
	L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 15 Absents : 4 dont 2 excusés
Pouvoirs : 2 Xavier **BOSSUT** ayant donné pouvoir à Séverine **DESESQUELLES,** Nicolas **MAURE** ayant donné pouvoir à Didier **JANCART**
Absents : 2 Mélissa **BERTHAUD,** Cyrille **JEAN,**
Votants : 17
Secrétaire de séance : Sophie **CURDY**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2026-01-01	**FINANCES – Approbation du compte de gestion – Exercice 2025 - du budget principal**
Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention	

<u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur le Maire

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.
Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;
Considérant la présentation du Compte de Gestion 2025 du Budget principal ;

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses ainsi que le résultat de clôture sont concordants ;

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0101-BF

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le comptable du Trésor Public pour le budget principal, tel qu'annexé à la présente délibération, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;

- **DÉCLARE** que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré le 23 janvier 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Sophie CURDY

Le Maire,

MAIRIE de MIEUSSY (Haute-Savoie)

FORESTIER Régis

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0102-BF

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 23 JANVIER 2026**
	L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 15 Absents : 4 dont 2 excusés
Pouvoirs : 2 Xavier **BOSSUT** ayant donné pouvoir à Séverine **DESESQUELLES,** Nicolas **MAURE** ayant donné pouvoir à Didier **JANCART**
Absents : 2 Mélissa **BERTHAUD,** Cyrille **JEAN,**
Votants : 17
Secrétaire de séance : Sophie **CURDY**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2026-01-02	**FINANCES – Approbation du compte de gestion – Exercice 2025 – Budget annexe Eau et Assainissement**
Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention	

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.
Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;
Considérant la présentation du Compte de Gestion 2025 du Budget Eau et Assainissement ;

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses ainsi que le résultat de clôture sont concordants ;

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0102-BF

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le comptable du Trésor Public pour le budget Eau et Assainissement, tel qu'annexé à la présente délibération, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;

- **DÉCLARE** que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré le 23 janvier 2026,
Et ont signé au registre les membres présents

La Secrétaire de séance,

Sophie CURDY

Le Maire,

MAIRIE de MIEUSSY (Haute-Savoie) R.F.

FORESTIER Régis

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0103BIS-BF

République Française **Département de Haute-Savoie** **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 23 JANVIER 2026**
	L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 15 Absents : 4 dont 2 excusés
Pouvoirs : 2 Xavier **BOSSUT** ayant donné pouvoir à Séverine **DESESQUELLES,** Nicolas **MAURE** ayant donné pouvoir à Didier **JANCART**
Absents : 2 Mélissa **BERTHAUD,** Cyrille **JEAN,**
Votants : 16
Secrétaire de séance : Sophie **CURDY**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2026-01-03 **Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention**	**FINANCES – Approbation du compte administratif – Exercice 2025 - du budget principal**

Monsieur le maire rappelle que le compte administratif constitue l'exécution du budget par l'ordonnateur. Il doit être voté en comparaison du compte de gestion du comptable public.
Monsieur le Maire présente le compte administratif communal 2025 tel qu'il figure au document joint en annexe, avec l'état des restes à réaliser, qui présente les résultats suivants :

		Dépenses 2025	Recettes 2025	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	2 687 970,52	3 682 098,74	994 128,22
	Section d'investissement	1 088 553,16	2 195 146,47	1 106 593,31
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		918 901,25	918 901,25
	Report en section d'investissement (001)	1 915 292,99	0,00	-1 915 292,99
	TOTAL (réalisations + reports)	**5 691 816,67**	**6 796 146,46**	**1 104 329,79**
	Section de fonctionnement			

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0103BIS-BF

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'investissement	303 284,41	149 894,00	-153 390,41
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	**303 284,41**	**149 894,00**	**-153 390,41**
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 687 970,52	4 600 999,99	1 913 029,47
	Section d'investissement	3 307 130,56	2 345 040,47	-962 090,09
	TOTAL CUMULE	**5 995 101,08**	**6 946 040,46**	**950 939,38**

Le Compte Administratif 2025 du budget principal de la commune de MIEUSSY étant identique au Compte de Gestion dressé par le Trésorier principal et présentant le même résultat pour l'exercice 2025, il est proposé au Conseil municipal de l'approuver.

M. le Maire se retire de la salle du conseil.

VU l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant le retrait du Maire lors du vote du compte administratif, Monsieur le Maire Régis FORESTIER sort de la salle pour le vote du compte administratif 2025
Considérant que le conseil municipal confie la présidence de l'assemblée à l'occasion du vote du Compte Administratif à Madame Sophie CURDY, 2ème Adjointe au Maire

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2025 tel que détaillé ci-dessus ;

- **ATTESTE** la concordance du compte administratif avec le compte de gestion correspondant pour l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré le 23 janvier 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Sophie CURDY

Le Maire,

MAIRIE de MIEUSSY (Haute-Savoie) R.F.

FORESTIER Régis

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0104BIS-BF

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 23 JANVIER 2026**
	L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 15 Absents : 4 dont 2 excusés
Pouvoirs : 2 Xavier **BOSSUT** ayant donné pouvoir à Séverine **DESESQUELLES,** Nicolas **MAURE** ayant donné pouvoir à Didier **JANCART**
Absents : 2 Mélissa **BERTHAUD,** Cyrille **JEAN,**
Votants : 16
Secrétaire de séance : Sophie **CURDY**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2026-01-04	**FINANCES – Approbation du compte administratif – Exercice 2025 – Budget annexe Eau et Assainissement**
Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 16 – 1 abstention	

Monsieur le maire rappelle que le compte administratif constitue l'exécution du budget par l'ordonnateur. Il doit être voté en comparaison du compte de gestion du comptable public.
Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget Eau et Assainissement de la commune pour 2025 tel qu'il figure au document joint en annexe, qui présente les résultats suivants :

		Dépenses 2025	Recettes 2025	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	635 199,61	663 180,04	27 980,43
	Section d'investissement	566 449,02	1 185 521,08	619 072,06
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		11 552,30	11 552,30
	Report en section d'investissement (001)	319 509,13	0,00	-319 509,13
	TOTAL (réalisations + reports)	**1 521 157,76**	**1 860 253,42**	**339 095,66**
	Section de fonctionnement			

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0104BIS-BF

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'investissement			0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RESULTAT CUMULE DE CLOTURE	Section de fonctionnement	635 199,61	674 732,34	39 532,73
	Section d'investissement	885 958,15	1 185 521,08	299 562,93
	TOTAL CUMULE	**1 521 157,76**	**1 860 253,42**	**339 095,65**

Le Compte Administratif 2025 du budget Eau et Assainissement de la commune de MIEUSSY étant identique au Compte de Gestion dressé par le Trésorier principal et présentant le même résultat pour l'exercice 2025, il est proposé au Conseil municipal de l'approuver.

M. le Maire se retire de la salle du conseil.

VU l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant le retrait du Maire lors du vote du compte administratif, Monsieur le Maire Régis FORESTIER sort de la salle pour le vote du compte administratif 2024
Considérant que le conseil municipal confie la présidence de l'assemblée à l'occasion du vote du Compte Administratif à Madame Sophie CURDY, 2ème Adjointe au Maire

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
à la majorité des suffrages exprimés 15 pour – 1 abstention – 1 contre

- **APPROUVE** le compte administratif du budget Eau et Assainissement pour l'exercice 2025 tel que détaillé ci-dessus ;

- **ATTESTE** la concordance du compte administratif avec le compte de gestion correspondant pour l'exercice 2025.

- **ACTE** le transfert du résultat de clôture 2025 à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) compte tenu du transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2026

Ainsi fait et délibéré le 23 janvier 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Sophie CURDY

Le Maire,

MAIRIE de MIEUSSY (Haute-Savoie)

FORESTIER Régis

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0105-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 23 JANVIER 2026**
	L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 15 Absents : 4 dont 2 excusés
Pouvoirs : 2 Xavier **BOSSUT** ayant donné pouvoir à Séverine **DESESQUELLES,** Nicolas **MAURE** ayant donné pouvoir à Didier **JANCART**
Absents : 2 Mélissa **BERTHAUD,** Cyrille **JEAN,**
Votants : 17
Secrétaire de séance : Sophie **CURDY**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2026-01-05	**FINANCES – Affectation du résultat – Exercice 2025 - du budget principal**
Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention	

RAPPORTEUR : Monsieur Régis FORESTIER – Maire

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2025 du budget principal, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de constater les résultats suivants :

Fonctionnement :	
Dépenses (a)	2 687 970,52
Recettes (b)	3 682 098,74
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	994 128,22
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	918 901,25
Résultat fonctionnement (e=c+d)	**1 913 029,47**

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0105-DE

Investissement :		
Recettes	Recettes N (a)	2 195 146,47
	Excédent N-1 d'investissement (b)	0,00 €
	Excédent	2 195 146,47
Dépenses	Dépenses N (d)	1 088 553,16
	Déficit N-1 investissement (e)	1 915 292,99
	Dépenses totales (f=d+e)	3 003 846,15
Solde d'exécution (g=c-f)		**-808 699,68**
Restes à réaliser	Recettes	149 894,00
	Dépenses	303 284,41
	Solde (h)	-153 390,41
Résultat d'investissement (i=g+h)		**-962 090,09**

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats de clôture 2025	
Excédent de fonctionnement	1 913 029,47
Résultat d'investissement (hors restes à réaliser)	-808 699,68
Résultat global de clôture	**1 104 329,79**

En intégrant les restes à réaliser, le résultat est le suivant :

Résultats 2025	
Excédent de fonctionnement	1 913 029,47
Résultat d'investissement (dont restes à réaliser)	-962 090,09
Résultat global de clôture	**950 939,38**

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat, Monsieur le Maire propose au conseil de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 sur le BP 2026.

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0105-DE

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat comme suit :

Affectation sur BP 2026	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté recette d'investissement)	962 090,09 €
Au compte 002 Report à nouveau (recettes) Excédent de fonctionnement reporté	950 939,38 €
Au compte 001 Report à nouveau (Dépenses) Déficit d'investissement reporté	808 699,68 €

Ainsi fait et délibéré le 23 janvier 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Sophie CURDY

Le Maire,

MAIRIE de MIEUSSY (Haute-Savoie) R.F.

FORESTIER Régis

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0106-BF

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 23 JANVIER 2026**
	L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 15 Absents : 4 dont 2 excusés
Pouvoirs : 2 Xavier **BOSSUT** ayant donné pouvoir à Séverine **DESESQUELLES,** Nicolas **MAURE** ayant donné pouvoir à Didier **JANCART**
Absents : 2 Mélissa **BERTHAUD,** Cyrille **JEAN,**
Votants : 17
Secrétaire de séance : Sophie **CURDY**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2026-01-06	**Finances – Adoption du budget primitif du Budget principal (M57) et Vote du taux de fongibilité - Exercice 2026**
Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention	

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu la transmission au conseil municipal du document budgétaire BP 2026 Budget général dans le délai de 12 jours précédant son vote, soit le 09 janvier 2026,

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif pour l'exercice 2026 concernant le budget principal M57.

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget principal, arrêté comme suit :

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0106-BF

		Dépenses 2026	Recettes 2026
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	4 379 163,38	3 428 224,00
	Section d'investissement	3 028 744,05	3 990 834,14
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		950 939,38
	Report en section d'investissement (001)	808 699,68	0,00
	TOTAL (réalisations + reports)	**8 216 607,11**	**8 369 997,52**
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	303 284,41	149 894,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	**303 284,41**	**149 894,00**
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	4 379 163,38	4 379 163,38
	Section d'investissement	4 140 728,14	4 140 728,14
	TOTAL CUMULE	**8 519 891,52**	**8 519 891,52**

- **PRECISE** que les crédits sont votés par chapitre
- **AUTORISE** M. Le Maire à procéder à compter du 01 janvier 2026, à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de **7,5 %** des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement

Ainsi fait et délibéré le 23 janvier 2026,

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Sophie CURDY

Le Maire,

MAIRIE de MIEUSSY (Haute-Savoie) R.F.

FORESTIER Régis

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le 02/02/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0107-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 23 JANVIER 2026**
	L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 15 Absents : 4 dont 2 excusés
Pouvoirs : 2 Xavier **BOSSUT** ayant donné pouvoir à Séverine **DESESQUELLES,** Nicolas **MAURE** ayant donné pouvoir à Didier **JANCART**
Absents : 2 Mélissa **BERTHAUD,** Cyrille **JEAN,**
Votants : 17
Secrétaire de séance : Sophie **CURDY**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2026-01-07	**Fiscalité directe – Imposition 2026 – Vote des taxes directes locales**
Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention	

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

Dans le cadre de l'adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2026, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de fixer les taux des taxes locales suivantes :

Taxes	Rappel taux d'imposition 2025	Proposition taux d'imposition 2026 (taux inchangés)
Taxe Foncière bâtie (TFB)	**27,76**	**27,76**
Taxe Foncière non bâtie (TFNB)	**72,84**	**72,84**
Taxe d'habitation (TH)	**22,05**	**22,05**
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	20%	20%

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le 02/02/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0107-DE

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention

- **VOTE** les taux d'imposition pour l'année 2026 comme inchangés :
  - **27,76 %** pour la Taxe Foncière bâtie (TFB)
  - **72,84 %** pour la Taxe Foncière non bâtie (TFNB)
  - **22,05 %** pour la Taxe d'Habitation (TH) et 20% pour la majoration de taxe d'habitation

- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 23 janvier 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Sophie CURDY

Le Maire,

MAIRIE de MIEUSSY (Haute-Savoie) R.F.

FORESTIER Régis

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0108-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 23 JANVIER 2026**
	L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 15 Absents : 4 dont 2 excusés
Pouvoirs : 2 Xavier **BOSSUT** ayant donné pouvoir à Séverine **DESESQUELLES,** Nicolas **MAURE** ayant donné pouvoir à Didier **JANCART**
Absents : 2 Mélissa **BERTHAUD,** Cyrille **JEAN,**
Votants : 17
Secrétaire de séance : Sophie **CURDY**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2026-01-08	**FINANCES – Subvention de fonctionnement au CCAS – Exercice 2026**
Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention	

RAPPORTEUR : Mme Sophie CURDY – Adjointe au Maire

Dans le cadre de l'adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2026, il est proposé au Conseil municipal de voter une subvention d'équilibre au budget 2026 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mieussy à hauteur de 5 200 € (identique à celle de l'exercice 2025).

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'équilibre au budget 2026 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mieussy à hauteur de **5 200 €**

- **DIT** que le crédit nécessaire sera inscrit au budget primitif 2026 de la Commune.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0108-DE

Ainsi fait et délibéré
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Sophie CURDY

Le Maire,

FORESTIER Régis

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0109-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 23 JANVIER 2026**
	L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 15 Absents : 4 dont 2 excusés
Pouvoirs : 2 Xavier **BOSSUT** ayant donné pouvoir à Séverine **DESESQUELLES,** Nicolas **MAURE** ayant donné pouvoir à Didier **JANCART**
Absents : 2 Mélissa **BERTHAUD,** Cyrille **JEAN,**
Votants : 17
Secrétaire de séance : Sophie **CURDY**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2026-01-09 **Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 16 pour – 1 abstention**	**Subventions – Vote des subventions aux associations pour l'année 2026**

<u>RAPPORTEUR :</u> Monsieur Régis FORESTIER – Maire

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2026 telles qu'étudiées en commission :

NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSTIONS 2026
Haut-Giffre Football Club	2 000 €
Société de Pêche La Mieusserande	1 259 €
Les Petits Montagnards et PAJ (périscolaire et centre aéré)	56 000 €
UNC Alpes Mieussy	800 €
APE	500 €
Mieussy Sibiril	2 200 €
Sommand Festival	1 500 €
Choucas Club	900 €
M'VTT	1 200 €

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0109-DE

MJC Taninges	4 720
Fête de l'Alpage	1 500 €
Taninges Acrobatie Gymnastique	700 €
Manger Mieux Ici (AMAP)	200 €
GIS 74	100 €
Groupement lieutenants de louveterie de Haute-Savoie	200 €
Samoens Sanglier Rugby	240 €
La jeunesse Mieusserande	500 €

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
16 votes pour, 1 abstention

- **APPROUVE** l'attribution des subventions pour l'exercice 2026 tel que présenté dans le tableau ;
- **DIT** que les sommes sont inscrites au budget primitif 2026.

2 - Il est présenté aux membres du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2026 pour les associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSTIONS 2026
PAYSALP (Adhésion maison mémoire + action Don mémoire)	1 500 €
PAYSALP	2 000 €

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
14 votes pour, 1 abstention (ne prennent pas part au vote : Christine Gabarrou, Nadine Montfort) 15 votants

- **APPROUVE** l'attribution des subventions pour l'exercice 2026 tel que présenté dans le tableau ;
- **DIT** que les sommes sont inscrites au budget primitif 2026.

3 - Il est présenté aux membres du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2026 pour l'association suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSTIONS 2026
Comité des fêtes	1 000 €

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
13 votes pour, 1 abstention (ne prennent pas part au vote : Séverine Desesquelles, Elise Mogeon, Christine Bucharles) 14 votants

- **APPROUVE** l'attribution des subventions pour l'exercice 2026 tel que présenté dans le tableau ;
- **DIT** que les sommes sont inscrites au budget primitif 2026.

4 - Il est présenté aux membres du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2026 pour l'association suivante :

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0109-DE

NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSTIONS 2026
ADMR	5 418 €

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

15 votes pour, 1 abstention (ne prend pas part au vote : Nadine Montfort)

16 votants

- **APPROUVE** l'attribution des subventions pour l'exercice 2026 tel que présenté dans le tableau ;
- **DIT** que les sommes sont inscrites au budget primitif 2026.

5 - Il est présenté aux membres du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2026 pour l'association suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSTIONS 2026
Traversée de la Ramaz	1 000 €

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

15 votes pour, 1 abstention (ne prend pas part au vote : Didier Jancart) 16 votants

- **APPROUVE** l'attribution des subventions pour l'exercice 2026 tel que présenté dans le tableau ;
- **DIT** que les sommes sont inscrites au budget primitif 2026.

6 - Il est présenté aux membres du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2026 pour l'association suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSTIONS 2026
Foyer de Ski de fond	4 000 €

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

13 votes pour, une abstention (ne prennent pas part au vote : Jean Gaudin, Didier Jancart, Elise Mogeon) 14 votants

- **APPROUVE** l'attribution des subventions pour l'exercice 2026 tel que présenté dans le tableau ;
- **DIT** que les sommes sont inscrites au budget primitif 2026.

7 - Il est présenté aux membres du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2026 pour l'association suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSTIONS 2025
Ski Club Nordique	2 000 €

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

15 votes pour, 1 abstention (ne prend pas part au vote : Elise Mogeon) 16 votants

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0109-DE

- **APPROUVE** l'attribution des subventions pour l'exercice 2026 tel que présenté dans le tableau ;
- **DIT** que les sommes sont inscrites au budget primitif 2026.

8 - Il est présenté aux membres du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2026 pour les associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSTIONS 2026
Harmonie Municipale	8 000 €
Ski-club Mieussy/Sommand	10 000 €

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

15 votes pour, 1 abstention (ne prend pas part au vote : Damien Cuvillier) 16 votants

- **APPROUVE** l'attribution des subventions pour l'exercice 2026 tel que présenté dans le tableau ;
- **DIT** que les sommes sont inscrites au budget primitif 2026.

9 - Il est présenté aux membres du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2026 pour les associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSTIONS 2026
Mieussy Patrimoine	2 500 €

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

14 votes pour, 1 abstention (ne prennent pas part au vote : Peggy Duval et Nadine Monfort)

15 votants

- **APPROUVE** l'attribution des subventions pour l'exercice 2026 tel que présenté dans le tableau ;
- **DIT** que les sommes sont inscrites au budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré le 23 janvier 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Sophie CURDY

Le Maire,

MAIRIE de MIEUSSY R.F. (Haute-Savoie)

FORESTIER Régis

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0110-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 23 JANVIER 2026**
	L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 16 Absents : 3 dont 2 excusés
Pouvoirs : 2 Xavier **BOSSUT** ayant donné pouvoir à Séverine **DESESQUELLES,** Nicolas **MAURE** ayant donné pouvoir à Didier **JANCART**
Absents : Mélissa **BERTHAUD**
Votants : 18
Secrétaire de séance : Sophie **CURDY**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2026-01-10 **Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 17 pour – 1 abstention**	**Finances Locales – Demande de subvention auprès de l'association Sylv'ACCTES – Travaux forestiers 2025**

<u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur Régis FORESTIER - Maire

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que l'association Sylv'ACCTES agit comme une interface de financement entre des financeurs (entreprises, collectivités, particuliers, etc.) qui souhaitent améliorer leur empreinte sur le climat et l'environnement et des forestiers possédant une expertise technique pour réaliser des actions portant sur l'amélioration des peuplements forestiers et la diversification des essences forestières.

Sylv'ACCTES permet de financer des itinéraires de gestion sylvicoles relevant de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts (CO^2, biodiversité, paysage, eau, etc.). Les bénéficiaires sont les propriétaires forestiers pourvus d'un document de gestion engagé dans un programme de certification de la gestion forestière (PEFS ou FSC). Le taux d'aide applicable sur les montants hors taxe des travaux forestiers est de 50% maximum en forêt publique et 70% en forêt privée.

La mairie de Mieussy a engagé des travaux forestiers avec l'ONF sur la parcelle 31 de la forêt communale pour l'itinéraire technique 2 « renouvellement de la futaie irrégulière mixte à l'étage montagnard ». Ceux-ci ont consisté à travailler une surface de 1,2 hectares sur les 6,17 de la parcelle pour un montant HT estimatif de 2 260 euros.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0110-DE

Monsieur le Maire présente le dispositif de financement relatif à ce projet :

⇨ Dépenses subventionnables : 2 260 € HT

- Montant de la subvention sollicitée auprès de Sylv'ACCTES : 1 100 €
- Montant total des subventions : 1 100 €
- Montant total du l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 1 160 € HT

Après exposé et en avoir délibéré,

Le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés 17 pour – 1 abstention

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-avant ;
- **SOLLICITE** l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux subventionnables ;
- **AUTORISE** monsieur le maire de signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 23 janvier 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Sophie CURDY

Le Maire,

MAIRIE de MIEUSSY (Haute-Savoie)

FORESTIER Régis

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le 02/02/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0111-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 23 JANVIER 2026**
	L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 16 Absents : 3 dont 2 excusés
Pouvoirs : 2 Xavier **BOSSUT** ayant donné pouvoir à Séverine **DESESQUELLES,** Nicolas **MAURE** ayant donné pouvoir à Didier **JANCART**
Absents : Mélissa **BERTHAUD**
Votants : 18
Secrétaire de séance : Sophie **CURDY**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2026-01-11 **Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 17 pour – 1 contre**	**Attribution du marché à procédure adaptée pour une mission d'études et d'assistance pour la révision du plan local d'urbanisme de Mieussy**

RAPPORTEUR :

Pour rappel, la Commune de Mieussy dispose pour l'heure d'un Plan Local d'Urbanisme. Ce document de planification urbaine permet de fixer des règles et prescriptions en matière de construction et d'occupation des sols au plan local. Elles sont la traduction d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui donne à comprendre la vision des élus pour leur territoire.

Ce PLU a été élaboré au regard d'un contexte qui a depuis beaucoup évolué, que ce soit au plan des dynamiques locales, des documents de planification de rang supérieur (SCOT Mont-Blanc en cours d'élaboration) ou de la législation.

Ainsi, les lois portant Engagement National pour l'Environnement (ENE, dite Grenelle II) du 12 juillet 2010 et pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 et portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021 (dite loi Climat et résilience), ont fait évoluer le PLU en renforçant, notamment, les exigences en matière :

- ✓ De lutte contre l'artificialisation des sols ;
- ✓ De définition d'objectifs chiffrés de réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers ;

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le 02/02/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0111-DE

- ✓ D'analyse de la capacité de densification et de mutation de l'e[illegible] tenant compte des capacités à les mobiliser effectivement et des formes urbaines et architecturales ;
- ✓ De gestion de l'habitat isolé existant dans les zones Agricoles, Naturelles et forestières ;
- ✓ De liaison entre urbanisation et desserte en transports en commun existante ou programmée ;
- ✓ De mutualisation des capacités de stationnement des véhicules offertes par les parcs ouverts au public ;
- ✓ De respect de performances énergétiques et environnementales dans les constructions ;
- ✓ De préservation et de remise en bon état des continuités écologiques (Trame Verte et Bleue).

La volonté de réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers, prévue par la loi SRU et renforcée par les lois Grenelle II, ALUR et Climat et résilience, pousse les élus à privilégier, pour le développement de leur Commune, le renouvellement urbain, la densification des zones déjà urbanisées, et la mise en place de formes urbaines plus compactes avec des fonctions diversifiées dans les secteurs d'urbanisation future.

Pour prendre en compte le développement durable dans la construction, une urbanisation à la fois plus qualitative et en cohérence avec les formes urbaines et architecturales environnantes doit être envisagée. Ces objectifs appellent à faire des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de véritables outils en faveur d'un aménagement urbain de qualité, maitrisé dans le temps et dans l'espace.

Au regard de ces différentes évolutions et afin de disposer d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) actualisé et reflétant pleinement la vision des élus du territoire, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'engager une révision générale du PLU.
Dans cette perspective, la Commune de Mieussy entend confier à un prestataire de services, après mise en concurrence, conformément aux conditions énoncées ci-après, une mission d'études et d'assistance jusqu'à l'aboutissement de la révision du PLU.

A cet effet, un marché de travaux à procédure adaptée ouverte a été engagé.
La consultation a été publiée le 24/10/2024 sur le site www.mp74.fr et est parue le 24/10/2025 dans le Dauphiné Libéré et le BOAMP.

A la date limite de réception des offres fixées le 14/11/2025 à 12h00, dix groupements d'entreprises ont remis un pli. Les services ont procédé à l'analyse des offres conformément aux critères du règlement de consultation à savoir :

- Critère prix : 40 %
- Critère technique 60 %.

Suite à l'analyse des offres, le classement a permis de sélectionner le groupement d'entreprises avec mandataire solidaire Atelier 2, MDP Consulting et Mosaïque Environnement.

VU le Code de la Commande Publique notamment l'article L.2123-1 et suivants ;

VU l'avis de la Commission ad hoc Marchés à Procédure Adaptée en date du 06 janvier 2026 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres présentée aux membres de la commission permettant au vu de la sélection et du classement des offres de proposer l'attribution au groupement d'entreprises Atelier 2, MDP Consulting et Mosaïque Environnement ;

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le 02/02/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0111-DE

Après exposé et en avoir délibéré,

Le conseil municipal Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 17 pour – 1 contre

- **ATTRIBUER** le marché à procédure adaptée pour une mission d'études et d'assistance pour la révision du plan local d'urbanisme de Mieussy au groupement d'entreprises Atelier 2, MDP Consulting et Mosaïque Environnement pour un montant de 103 015 euros HT, soit 123 618 euros TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire dûment habilité à signer au groupement d'entreprises Atelier 2, MDP Consulting et Mosaïque Environnement.

Ainsi fait et délibéré le 23 janvier 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Sophie CURDY

Le Maire,

MAIRIE de MIEUSSY (Haute-Savoie)

FORESTIER Régis

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0112-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 23 JANVIER 2026**
	L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 16 Absents : 3 dont 2 excusés
Pouvoirs : 2 Xavier **BOSSUT** ayant donné pouvoir à Séverine **DESESQUELLES,** Nicolas **MAURE** ayant donné pouvoir à Didier **JANCART**
Absents : Mélissa **BERTHAUD**
Votants : 18
Secrétaire de séance : Sophie **CURDY**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2026-01-12 **Adoptée à l'unanimité**	**Attribution du marché à procédure adaptée pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Centre Technique Municipal**

RAPPORTEUR : Monsieur Régis FORESTIER, Maire

Par délibération n°DEL2025-06-03 en date du 24 juillet 2025, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une consultation d'entreprises, en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique, pour le marché public à procédure adaptée restreinte sans remise de prestations de mission d'études et d'assistance pour la construction d'un Centre Technique Municipal.

Pour rappel, le coût estimatif des honoraires de maîtrise d'œuvre a été estimé à la somme de 165 000 euros HT, soit 198 000 euros TTC, représentant 11% du montant estimatif des travaux HT.

Un avis de marché public de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée restreinte sans remise de prestation a été envoyé en publication le 01/09/2025. Cet avis a été publié au BOAMP et sur le profil acheteur de la Commune.

La date limite de remise des candidatures était fixée au lundi 06 octobre à 16h.

Le présent marché est organisé en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre technique municipal de la commune de Mieussy.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0112-DE

La consultation porte sur un marché public de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée restreinte sans remise de prestation, lancé conformément à l'article L. 2123-1 du code de la commande publique et organisé selon les dispositions des articles R. 2123-1 à R. 2123-5 du code de la commande publique.

La consultation est organisée en deux phases :

- Première phase : les candidats remettent un dossier de candidature complet permettant de vérifier les conditions de participation et de mettre en œuvre les critères de sélection définis dans l'avis de concours. Le jury analyse les candidatures et formule un avis motivé sur celles-ci. Au vu de cet avis, le pouvoir adjudicateur retient ensuite 3 candidatures.

- Deuxième phase : les participants remettent une offre comprenant le projet de marché et une notre méthodologique.

18 candidats ont déposé un dossier de candidature avant la date limite de réception des candidatures fixée dans le règlement au lundi 06 octobre 2025 à 16 heures.

La Commune a limité le nombre de candidat admis à participer au concours de maitrise d'œuvre à 3.

Elle a fixé comme critères de sélections des candidats :
- ✓ Compétences de l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- ✓ Qualité et pertinence des références présentées, au regard du programme de l'opération,
- ✓ Moyens matériels et humains

Après analyse des candidatures, il s'avère que les 18 candidats ont fourni l'ensemble des renseignements exigés à l'article 3 du règlement de consultation et justifient pleinement des capacités professionnelles, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre.

Il y a donc lieu de procéder à la sélection des candidatures sur la base des critères limitation du nombre de candidat prévus à l'article 6.1 du règlement de consultation.

Lors de sa séance du 23 octobre 2025, le jury a rendu l'avis motivé sur l'examen des candidatures sur la base du rapport d'analyse des candidatures pour sélectionner les 3 groupements d'entreprises. Ceux-ci ont été informés et ont pu déposer une offre avant le jeudi 04 décembre 2025 à 16h00.

Les autres candidats ont été informés du rejet de leur candidature via le profil acheteur de la Commune le 29 octobre 2025.

La commission ad hoc s'est réunie le mercredi 17 décembre 2025 afin d'auditionner les 3 candidats retenus. Les candidats ont établi leur offre contractuelle en évaluant les moyens et dispositions nécessaires à l'exécution de la mission et l'organisation de leur équipe, en fonction des spécificités du programme. L'offre ne comprenait aucun élément de rendu graphique ou descriptif concernant le futur projet. Les offres ont été analysées et classées. Comme prévu dans le règlement de consultation, une négociation a été engagée avec le soumissionnaire classé premier, Atelier Vincent Rocques Architecte mandataire solidaire du groupement d'entreprises, et a abouti.

Vu le Code de la Commande Publique notamment les articles L.2123-1 et R. 2123-1 à 5 ;

Vu la délibération n°DEL2025-06-03 en date du 24 juillet 2025, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une consultation d'entreprises, en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique, pour le marché public à procédure adaptée restreinte sans remise de prestations de mission d'études et d'assistance pour la construction d'un Centre Technique Municipal ;

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0112-DE

Considérant les crédits ouverts sur le compte 2313 du budget 2026 de la commune ;

Considérant l'analyse des offres présentée aux membres de la commission communale ad hoc « Marché à procédure adaptée » par le CAUE 74 le 17 décembre 2025 ;

Sur avis des membres de la commission communale « Marché à Procédure Adaptée » réunis le 17 décembre 2025 de retenir le groupement d'entreprises conjoint avec mandataire solidaire composé des sociétés Agence Vincent Rocques Architecte, SAS SA Bureau d'études BRIERE, SAS CANEL INGIENIRIE INFRASTRUCTURE, SARL E.I.C2, SAS GIRALDON INGENIERIE ;

Après exposé et en avoir délibéré,

Le conseil municipal Adoptée à l'unanimité

- **ATTRIBUE** le marché public à procédure adaptée restreinte sans remise de prestations de mission d'études et d'assistance pour la construction d'un Centre Technique Municipal au groupement d'entreprises conjoint avec mandataire solidaire composé des sociétés Agence Vincent Rocques Architecte, SAS SA Bureau d'études BRIERE, SAS CANEL INGIENIRIE INFRASTRUCTURE, SARL E.I.C2, SAS GIRALDON INGENIERIE pour un montant de 159 000 euros HT soit 190 800 euros TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire dûment habilité à signer les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 23 janvier 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Sophie CURDY

Le Maire,

MAIRIE de MIEUSSY (Haute-Savoie) F.L.F.

FORESTIER Régis

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0113-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 23 JANVIER 2026**
	L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 16 Absents : 3 dont 2 excusés
Pouvoirs : 2 Xavier **BOSSUT** ayant donné pouvoir à Séverine **DESESQUELLES,** Nicolas **MAURE** ayant donné pouvoir à Didier **JANCART**
Absents : Mélissa **BERTHAUD**
Votants : 18
Secrétaire de séance : Sophie **CURDY**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2026-01-13	**Approbation du lancement de la procédure de passation d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'amélioration énergétique de la mairie**
Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 13 pour – 3 contres – 2 abstentions	

RAPPORTEUR : Monsieur Régis FORESTIER, Maire

VU l'article L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ;

VU la décision du maire n°2023-05 en date du 24 février 2023 pour la signature d'un marché public de maîtrise d'œuvre avec la SARL Trait d'Union Partenaires pour les travaux de rénovation des façades et d'amélioration énergétique de la mairie ;

VU la délibération n°2024-03-27 en date du 11 avril 2024 portant attribution d'un marché public, projet de rénovation des façades et amélioration énergétique de la mairie de Mieussy, phase 1 ;

VU la délibération n°2025-09-17 en date du 20 novembre 2025 portant modification n°1 au marché de maîtrise d'œuvre portant sur le projet de rénovation des façades et d'amélioration énergétique de la mairie ;

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0113-DE

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au lancement de la deuxième phase de travaux de la mairie tel que prévu lors de l'engagement de la SARL Trait d'Union Partenaires dans le cadre d'un marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre ;

CONSIDERANT qu'il convient de lancer une consultation de passation d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de rénovation des façades et d'amélioration énergétique – phase 2 ;

CONSIDERANT que le marché à procédure adaptée pour les travaux de rénovation des façades et d'amélioration énergétique – phase 2, comprendra 6 lots :

- Lot 1 : gros œuvre
- Lot 2 : menuiseries bois extérieures et intérieures
- Lot 3 : double isolation et peintures intérieures
- Lot 4 : électricité
- Lot 5 : chauffage sanitaire
- Lot 6 : ventilation ;

CONSIDERANT que l'ensemble du marché à procédure adaptée pour les travaux de rénovation des façades et d'amélioration énergétique – phase 2, est estimée à 488 357,80 € HT, soit 586 029,36 € TTC.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés 12 pour – 3 contres – 2 abstentions

- **AUTORISE** le lancement d'une consultation d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de rénovation des façades et d'amélioration énergétique – phase 2 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer les pièces liées à la consultation.

Ainsi fait et délibéré le 23 janvier 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Sophie CURDY

Le Maire,

MAIRIE de MIEUSSY (Haute-Savoie) R.F.

FORESTIER Régis

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0114-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 23 JANVIER 2026**
	L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 16 Absents : 3 dont 2 excusés
Pouvoirs : 2 Xavier **BOSSUT** ayant donné pouvoir à Séverine **DESESQUELLES,** Nicolas **MAURE** ayant donné pouvoir à Didier **JANCART**
Absents : Mélissa **BERTHAUD**
Votants : 18
Secrétaire de séance : Sophie **CURDY**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2026-01-14 **Adoptée à la majorité des suffrages exprimés 17 pour – 1 abstention**	**INTERCOMMUNALITE – Adoption du projet de territoire des Montagnes du Giffre**

RAPPORTEUR : **Monsieur Régis FORESTIER, Maire**

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes des Montagnes du Giffre ;

VU la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) de 1999, venant renforcer la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) du 4 février 1995 qui promet la mise en œuvre de projets de territoires communautaires ;

VU la délibération n°2023_082 en date du 15 décembre 2023 par laquelle le Conseil Communautaire a défini les méthodes de gouvernance et de travail pour le projet de territoire ;

VU la délibération n°2023_39 en date du 7 décembre 2023 par laquelle la commune de la Rivière-Enverse prend acte du projet piloté par la communauté de communes et désigne Alexis ANTHOINE et Jean-Christophe CAVORET pour représenter le conseil municipal au groupe local d'orientation ;

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0114-DE

VU la délibération n°2023-11-14 en date du 7 décembre 2023 par laquelle la commune de Mieussy prend acte du projet piloté par la communauté de communes et désigne Didier JANCART et Peggy DUVAL pour représenter le conseil municipal au groupe local d'orientation ;

VU la délibération n°2024_007 en date du 8 janvier 2024 par laquelle la commune de Sixt-Fer-à-Cheval prend acte du projet piloté par la communauté de communes et désigne Anne CHAIGNEAU (démissionnaire) et Valérie MONET pour représenter le conseil municipal au groupe local d'orientation ;

VU la délibération n°2024-01-07 en date du 15 janvier 2024 par laquelle la commune de Samoëns prend acte du projet piloté par la communauté de communes et désigne Sarah JIRO et Pierre SEBELLIN pour représenter le conseil municipal au groupe local d'orientation ;

VU la délibération n°2024-19 en date du 1er février 2024 par laquelle la commune de Taninges prend acte du projet piloté par la communauté de communes et désigne Carine BIGOT et André POLLET-VILLARD pour représenter le conseil municipal au groupe local d'orientation ;

VU la délibération n°D02-2024 en date du 8 février 2024 par laquelle la commune de Châtillon-sur-Cluses prend acte du projet piloté par la communauté de communes et désigne Nadine ORSAT et Olivier BELLEGO pour représenter le conseil municipal au groupe local d'orientation ;

VU la délibération n°2024.003 en date du 8 février 2024 par laquelle la commune de Morillon prend acte du projet piloté par la communauté de communes et désigne Raphaël CLERENTIN et Bertrand VUILLE pour représenter le conseil municipal au groupe local d'orientation ;

VU la délibération n°D2024-0109 en date du 8 février 2024 par laquelle la commune de Verchaix prend acte du projet piloté par la communauté de communes et désigne Mickaël GRENÊCHE et Pascal ROUILLER-MARTIN pour représenter le conseil municipal au groupe local d'orientation ;

CONSIDÉRANT que chaque commission de la CCMG a désigné un représentant pour siéger au groupe d'orientation en plus des vice-présidents, à savoir les personnes suivantes : Sylvie ANDRES, Simon BEERENS-BETTEX, Stéphane BOUVET, Yves BRUNOT, Cyril CATHELINEAU, Alain CONSTANTIN, Sophie CURDY, Marise FAREZ, Régis FORESTIER, Jean-Charles MOGENET, Gilles PEGUET, Joël VAUDEY.

CONSIDÉRANT l'intérêt de déployer une stratégie territoriale visant à faire converger un ensemble de politiques sectorielles communes, cohérentes, intégrées entre elles, discutées avec les acteurs de la société civile et menées à l'échelle d'un territoire qui fait sens sur le plan socioéconomique par un ensemble de collectivités interdépendantes ;

CONSIDÉRANT la pertinence de produire un document volontaire afin de changer en profondeur les comportements stratégiques de la collectivité et sortir de situations en apparence paradoxales, tendre vers une logique intersectorielle forte, une coordination technique plus étroite et une vision politique commune ;

CONSIDÉRANT que le projet de territoire permet aujourd'hui d'aborder la somme des enjeux de transition auxquels doivent faire face les collectivités territoriales à travers la mise en place d'outils de résilience en vue d'adapter leurs actions à leur vulnérabilité croissante ;

CONSIDÉRANT que le projet de territoire est le support d'un débat clarifiant la répartition des compétences entre les collectivités et la définition d'un projet de service, de mutualisation, de priorisation des investissements, de niveau de services à apporter aux concitoyens ou encore de relation fiscale et financière entre les communes et leur communauté ;

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0114-DE

CONSIDÉRANT le fruit du travail réalisé par le groupe local d'orientation (GLO) qui s'est réuni à 10 reprises depuis le lancement de la démarche en décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT les productions qui ont pu être réalisées tout au long de ce processus et qui se déclinent à travers 3 tomes :

- Tome 1 / Le portrait de territoire : contexte et introduction à la démarche
- Tome 2 / La boussole de la stratégie territoriale : axes et actions du projet de territoire
- Tome 3 / Le memento de la coopération territoriale : modalités de mise en œuvre du projet de territoire

CONSIDÉRANT que la boussole de la stratégie territoriale des Montagnes du Giffre est l'outil de référence qui oriente les choix et les priorités du projet de territoire à long terme ; qu'elle a été élaborée collectivement avec les communes du territoire et qu'elle traduit une vision partagée du territoire, à savoir : « Faire des Montagnes du Giffre un territoire vivant, solidaire, soutenable et attractif, capable de valoriser ses ressources, de protéger son identité et d'innover pour mieux répondre aux aspirations de ses habitants et aux mutations en cours ».

CONSIDÉRANT que cette vision partagée est structurée à travers six axes stratégiques qui répondent aux enjeux locaux :

- **Se déplacer** : développer une mobilité efficiente et partagée, favorisant les mobilités douces et la gestion des flux.
- **Se loger** : planifier un habitat équilibré, abordable et adapté aux besoins locaux.
- **Créer de la valeur** : soutenir une économie fondée sur les ressources locales, les savoir-faire et un tourisme durable.
- **Consommer, pratiquer, utiliser** : encourager la sobriété, les circuits courts et l'accès équitable aux services.
- **Préserver** : protéger les paysages, l'eau, le patrimoine et renforcer la résilience face aux risques.
- **Vivre ensemble** : renforcer le lien social, la participation citoyenne et l'appartenance territoriale. ;

CONSIDÉRANT par ailleurs l'organisation d'ateliers thématiques du groupe local d'orientation portant sur les stratégies sectorielles (PLH, CTG, COT, Tourisme) et donnant corps à cette instance comme entité légitime à traiter des enjeux stratégiques portés à l'échelle territoriale ;

CONSIDÉRANT les bénéfices et l'intérêt de mettre en œuvre une instance non décisionnaire dédiée au dialogue territorial, la création d'un Groupe Local d'Orientation (GLO) s'impose comme un levier essentiel de cohérence et de mobilisation collective. Espace d'échanges et de concertation, le GLO permet de croiser les regards des élus afin d'assurer une compréhension partagée des enjeux et des priorités du territoire. En dehors de tout pouvoir décisionnel, il favorise la co-construction des orientations stratégiques, la transversalité entre politiques publiques et la continuité du dialogue entre communes et intercommunalité. Par sa souplesse, il constitue un cadre d'anticipation et d'ajustement, garantissant que les choix futurs s'appuient sur une vision collective, argumentée et concertée, au service de l'intérêt général du territoire.

CONSIDÉRANT enfin la présentation du projet aux conseillers communautaire lors d'une séance dédiée, précédent le conseil communautaire, et les échanges qui ont suivi ;

Monsieur le Maire propose d'adopter le projet de territoire tel qu'il a été présenté aux conseillers municipaux et annexé à la présente délibération.

Il propose par ailleurs d'approuver l'installation du Groupe Local d'Orientation (GLO) en tant qu'instance de dialogue et de suivi stratégique du projet de territoire. Sa pérennisation permettra d'inscrire la concertation dans la durée, au-delà des temps de consultation initiaux, en offrant un cadre régulier d'échanges, d'évaluation et d'ajustement des actions engagées et de déploiement des stratégies sectorielles. Composé

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0114-DE

d'élus de la communauté de communes et des 8 communes du territoire, le GLO constituera un espace de pilotage partagé favorisant la cohérence des politiques publiques, la mutualisation des expériences et l'adaptation continue du projet aux évolutions du contexte local. Son maintien affirmera la volonté collective de faire du dialogue territorial un outil structurant de la décision publique et un gage de cohésion intercommunale.

Au-delà de la pérennisation du Groupe Local d'Orientation, Monsieur le Maire souligne l'importance de déployer concrètement les outils du « Mémento de la coopération territoriale », présenté dans le tome 3 du projet de territoire. Véritable boîte à outils opérationnelle, ce document offre un cadre méthodologique souple et clair pour structurer la collaboration entre les communes et la communauté de communes. L'appropriation et la mise en œuvre progressive de ces outils permettront de transformer la coopération intercommunale en véritable projet collectif, au service du développement équilibré et de la qualité de vie des habitants des Montagnes du Giffre.

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL à la majorité des suffrages exprimés 17 pour – 1 abstention

- **PREND ACTE** du projet de territoire des Montagnes du Giffre tel que présenté en annexe.
- **EMETS UN AVIS FAVORABLE** au projet de territoire des Montagnes du Giffre approuvé par la CCMG en date du 10 décembre 2025
- **APPROUVE** la pérennisation des instances de gouvernances dédiées au déploiement du projet de territoire, notamment le groupe local d'orientation.
- **VALIDE** la poursuite de l'implication des élus municipaux dans les instances de gouvernances dédiées à l'animation et la mise en œuvre du projet de territoire.

Ainsi fait et délibéré le 23 janvier 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Sophie CURDY

Le Maire,

MAIRIE de MIEUSSY (Haute-Savoie)

FORESTIER Régis

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0115-DE

République Française Département de Haute-Savoie **COMMUNE DE MIEUSSY**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 23 JANVIER 2026**
	L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la grande salle en mairie, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 16 Absents : 3 dont 2 excusés
Pouvoirs : 2 Xavier **BOSSUT** ayant donné pouvoir à Séverine **DESESQUELLES,** Nicolas **MAURE** ayant donné pouvoir à Didier **JANCART**
Absents : Mélissa **BERTHAUD**
Votants : 18
Secrétaire de séance : Sophie **CURDY**

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESESQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa		✓			
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			

DELIBÉRATION N° 2026-01-15 **Adoptée à l'unanimité**	**Contrat d'assurance des risques statutaires 2027-2030 et convention de participation Prévoyance 2027-2032**

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité pour la Collectivité / l'Etablissement de faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de gestion peut souscrire de tels contrats pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Pour le contrat groupe risques statutaires :
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0115-DE

Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Pour la convention de participation prévoyance :

VU les articles L827-1 et suivant du code général de la fonction publique
VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique visant à renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.
VU l'avis du comité social territorial du Cdg74 du 29/09/2025,

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITÉ

- **CHARGE** le Centre de gestion de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Pour le contrat groupe risques statutaires :

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :
- Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :
- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2027.
- Régime du contrat : capitalisation.

Pour la convention de participation prévoyance :
Cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :
- Incapacité, Invalidité, Décès, Minoration de retraite, Rente éducation

Cette convention devra également avoir les caractéristiques suivantes :
- Durée de la convention : 6 ans, à effet au 1er janvier 2027.
- Régime du contrat : capitalisation.

- **PRECISE** que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le 29/01/2026
ID : 074-217401835-20260123-DEL2026_0115-DE

Ainsi fait et délibéré le 23 janvier 2026,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Sophie CURDY

Le Maire,

MAIRIE de MIEUSSY (Haute-Savoie) R.F.

FORESTIER Régis